

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1792

Artikel: Asile : les limites du fédéralisme d'exécution : sans argent ni prévisions, les cantons doivent faire face à une augmentation des demandes
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse rêvée de Madame et Monsieur Schweizer

Le mythe d'une Suisse à l'écart du monde progresse. A l'encontre de nos intérêts

Jean-Daniel Delley (4 septembre 2008)

Les Suisses se sentent bien et en sécurité dans leur pays. Par contre ils perçoivent le monde extérieur comme menaçant et instable. Rien donc d'étonnant à ce qu'ils privilégient l'indépendance économique et politique de la Suisse et font bloc comme jamais (93%) derrière le principe de neutralité. Rien d'étonnant non plus dans le fait que les partisans d'une adhésion à l'Union européenne n'ont jamais été aussi peu nombreux (27%). Même le soutien au partenariat avec l'OTAN a chuté à 34%. Une majorité (53%) estime que la Suisse ne doit se fier qu'à ses propres forces pour sa défense et s'abstenir d'envoyer des troupes à l'étranger (78%). C'est ce que nous révèle la dernière enquête du Centre pour la politique de sécurité de l'Ecole polytechnique de Zurich.

Voilà qui doit mettre du baume au cœur de l'UDC, passablement chahutée ces derniers temps. Mais si une

majorité populaire fait sienne le credo des nationalistes conservateurs sur ce dossier, elle n'est pas prête à consentir les moyens de son rêve isolationniste: elle refuse par exemple l'acquisition d'un nouvel avion de combat.

La contradiction prend des dimensions plus inquiétantes lorsqu'on examine la souveraineté effective de la Suisse. Dans une remarquable analyse (*Le Temps*, 2 septembre 2008), l'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères Franz von Däniken documente l'érosion continue de la liberté d'action de notre pays. Le bilatéralisme, prôné par les autorités au motif de préserver la souveraineté helvétique, consiste pour l'essentiel à reprendre les règles communautaires, sans avoir la possibilité de participer à leur élaboration. L'agenda des négociations est dicté par Bruxelles, voir la fiscalité de l'épargne et la taxation des bénéficiaires des entreprises.

Pour von Däniken, la fuite dans la diplomatie mondiale initiée par le Conseil fédéral – priorité à nos relations avec les États-Unis d'Amérique, la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du sud –, ignore le fait que la Suisse n'est qu'un poids plume sur la scène internationale. Seules des relations étroites avec l'Europe, dont nous partageons l'histoire et les valeurs et avec qui nous entretenons les relations économiques les plus étroites, sont susceptibles de contribuer à la sécurité et à la prospérité de la Suisse.

En ne reconnaissant pas cette priorité, en entretenant l'illusion d'une souveraineté sans contenu réel, le Conseil fédéral contribue à perpétuer le mythe du splendide isolement, de l'îlot de paix et de prospérité épargné par les troubles du monde. Alors qu'aucun mythe à tel point distant de la réalité n'a jamais engendré une bonne politique.

Asile: les limites du fédéralisme d'exécution

Sans argent ni prévisions, les cantons doivent faire face à une augmentation des demandes

Albert Tille (8 septembre 2008)

La Confédération a toujours géré l'asile en comptant sur les cantons pour héberger et assister les requérants. Mais ce qui aurait pu être une véritable

collaboration est devenu au fil du temps de la pure exécution, phénomène encore accentué depuis le passage de Christoph Blocher à la tête du

département de justice et police.

Ainsi pour économiser 20 millions de francs alloués aux

cantons, l'ancien conseiller fédéral a décidé que la Confédération prendrait en charge elle-même pendant six mois, le temps pour les cantons de se retourner, un éventuel afflux de demandeurs d'asile. Le financement correspondant a été supprimé avant que le concept soit en place. Mais celui-ci s'est vite révélé irréaliste, et il a finalement été abandonné... sans que le financement ne soit rétabli.

Et ironie du sort, on vit actuellement une forte augmentation des demandes. De moins de 150 personnes attribuées chaque semaine aux cantons, on est passé à près de 300 en août et probablement

de 300 à 400 en septembre. Face à cette situation, l'Office fédéral des migrations se contente de prier les cantons d'adapter leurs structures.

Aucune allusion à un financement des coûts supplémentaires. Car ouvrir de nouvelles structures coûte cher et le financement par forfait ne tient évidemment pas compte de ce genre de situation.

Ce qui étonne aussi, c'est le manque d'information et d'anticipation de la Confédération. Il est vrai que n'ayant pas à se soucier de l'hébergement, et pouvant réguler les capacités de ses centres d'hébergement en

jouant sur la durée du séjour, elle n'a qu'un intérêt limité à anticiper. Mais c'est elle qui dispose ou pourrait disposer des informations nécessaires aux cantons: faut-il s'attendre à un afflux de longue durée? Combien de personnes arrivent aujourd'hui, qui seront attribuées aux cantons dans quatre ou huit semaines? En exploitant les renseignements dont elle dispose et qu'elle pourrait réunir, la Confédération pourrait établir des prévisions. Même sommaires et entachées d'incertitude, elles seraient toujours plus utiles que le vide actuel.

Autonomie communale vaudoise: un mythe coûteux

La nostalgie c'est bien, l'efficacité c'est mieux

Alain Robert (8 septembre 2008)

Ne parlez pas à un Vaudois de limiter l'autonomie communale: pour lui, toute atteinte à ce droit et à sa garantie inscrite encore dans la nouvelle Constitution du 14 avril 2003 (article 139) est un véritable sacrilège. La portée économique et politique de cette autonomie, assez particulière en Suisse et qu'en tous cas les Genevois ont peine à comprendre, a pourtant perdu de son importance relative: les domaines gérés par la collectivité ont cru, et ils n'ont pas été dévolus aux communes... Mais celles-ci conservent des pouvoirs très étendus en matière d'aménagement du territoire par exemple, ce qui est d'ailleurs problématique et va à l'encontre d'une vision globale

dans ce domaine.

Constitutionnellement, les communes vaudoises ont notamment de l'autonomie pour gérer leur patrimoine public, leur administration, leurs relations intercommunales, leur police (et encore, si l'on en juge par le récent arrêt de la Cour constitutionnelle vaudoise qui a rejeté un recours contestant la validité de l'initiative d'Artagnan pour une police unifiée), la fixation des taxes et impôt communaux. A première analyse on peut être séduit, se dire que cette autonomie possède un petit côté historique sympathique, une saveur politique «*bio*» de proximité à l'image des commerces du même type.

C'est malheureusement faire preuve d'un excès d'optimisme ou de nostalgie politique.

Il y a longtemps que la Suisse elle-même n'est plus autonome économiquement et surtout ne pèse plus grand chose en politique internationale. Ne pas peser ne veut pas dire ne pas avoir de bonnes idées, mais pour les faire passer encore faut-il ne pas refuser dogmatiquement et par arrogance une intégration européenne complète. Il y a longtemps aussi que les cantons ne sont plus autonomes: ils sont sans doute les briques élémentaires de la Confédération, mais ont perdu au fil du temps des compétences et du pouvoir d'abord délégués pour être